



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 décembre 2025

N°158

Le Gouvernement réunit la filière automobile et porte une préférence européenne assumée

A Bercy, ce mardi 2 décembre, Monique Barbut, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, et Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'Industrie, ont réuni l'ensemble des acteurs de la filière automobile sur l'avenir de leur empreinte industrielle en Europe afin de porter d'une voix claire les demandes de la France dans le cadre du paquet automobile en cours de finalisation au niveau européen.

L'ensemble de la filière a partagé un diagnostic clair : l'industrie automobile européenne fait face à une demande insuffisante et à un choc concurrentiel durable et profond.

Les constructeurs automobiles européens ont investi dans une transition énergétique et industrielle à un rythme sans précédent dans l'histoire de l'industrie. La technologie électrique s'est considérablement améliorée et a entraîné des investissements massifs, dans la base industrielle électrique et les usines de batteries notamment. Un nouveau record de ventes pour les véhicules 100% électriques a été atteint le mois dernier, avec 26% de parts de marché pour cette technologie. Les équipementiers européens sont toutefois confrontés à une concurrence asiatique parfois massivement subventionnée pouvant représenter plus de 30 % d'écart de compétitivité. L'Europe et la France ont fortement investi dans l'industrialisation des batteries afin de rattraper le retard pris sur les principaux acteurs internationaux.

Dans ce contexte, la France et l'Europe ont mis en œuvre des mesures d'accompagnement et de protection pour les constructeurs, tels que les droits de douane pour lutter contre la concurrence déloyale ou le bonus écologique recentré sur les véhicules vertueux pour l'environnement et l'industrie européenne.

Les ministres appellent à une approche européenne fondée sur une protection proportionnée de toute l'industrie automobile européenne, en particulier des équipementiers automobiles les plus exposés et pourtant essentiels à notre souveraineté industrielle.

L'objectif n'est pas de fermer le marché mais de rétablir des règles du jeu équitables vis-à-vis d'une concurrence extra-européenne déloyale. La France demande ainsi une préférence européenne assumée dans le cadre de la révision du règlement européen sur les émissions de CO₂ de véhicules. L'ambition industrielle européenne sur le véhicule électrique ne peut être inférieure à la situation actuelle sur le véhicule thermique, aujourd'hui estimé à près de 75% du savoir-faire, des pièces et des composants des véhicules, sans risquer de réduire significativement les emplois industriels en Europe et perdre l'adhésion de nos concitoyens. Les critères de préférence européenne doivent encourager à produire en Europe une part significative de la valeur ajoutée du véhicule et ses composants stratégiques, par exemple la batterie, le moteur électrique ou l'électronique, avec une trajectoire pragmatique discutée étroitement avec la filière dans un soucis de simplicité et d'efficacité industrielle.

Les ministres ont également souligné que les objectifs environnementaux doivent être indissociables d'une trajectoire industrielle claire. Ils se disent ouverts à des flexibilités sur la neutralité technologique et les objectifs fixés par la réglementation en 2035, à condition qu'elles s'accompagnent directement d'incitations réglementaires et financières au maintien et au développement des chaînes de valeur industrielles européennes compétitives dans un monde équitable. En particulier, les véhicules électriques répondant aux critères d'une production européenne doivent bénéficier d'une modalité de prise en compte préférentielle permettant d'apporter des souplesses aux constructeurs qui jouent le jeu de la production locale.

La France appelle à allier ambition industrielle et décarbonation directement au sein du règlement sur les émissions de CO₂ des véhicules que la Commission européenne s'apprête à réviser.

Par ailleurs, la trajectoire de décarbonation des véhicules utilitaires légers doit être adaptée à la réalité du marché, en intégrant notamment un lissage des objectifs sur une durée de 5 ans. Enfin, les initiatives de la Commission européenne pour faciliter l'émergence d'un petit véhicule électrique européen et pour renforcer la compétitivité de l'industrie automobile européenne doivent être accélérées.

La France rappelle son attachement à un règlement d'incitation à l'achat de véhicules électriques européens par les flottes d'entreprise et à un soutien urgent à la montée en cadence des usines de batteries européennes qui incite progressivement à l'achat de composants européens au sein des batteries comme les cathodes.

Monique Barbut, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature : « *La transition écologique est une véritable opportunité pour notre industrie à condition d'accompagner le secteur dans cette transition. Nous voulons une Europe qui décarbone, mais aussi une Europe qui innove et qui produit. Assumer une préférence européenne, c'est rendre la transition possible, acceptable et accessible.* »

Roland Lescure, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique : « *Protéger l'industrie automobile européenne, c'est préserver et créer des emplois, favoriser une production décarbonée et garantir notre souveraineté. Assumons le choix de l'Europe, soyons fiers de produire et d'acheter des voitures françaises et européennes.* »

Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'Industrie : « *Avec l'ensemble de la filière réunie aujourd'hui, nous portons une voix forte et unie : notre réglementation environnementale doit favoriser le maintien et le développement d'une industrie européenne forte. L'Europe doit rester un continent qui produit. Si nous ne réagissons pas, l'Europe ne fabriquera plus les véhicules qu'elle consomme. Il faut rétablir l'équité, avec des droits de douane ciblés, un contenu local dans la réglementation et une conditionnalité des aides. Le 10 décembre, la Commission européenne doit envoyer un signal clair en faveur de notre souveraineté industrielle : produire en Europe doit redevenir un avantage.* »